



Le Saint-Siège

**DISCURSO DEL SANTO PADRE JUAN PABLO II
AL SEÑOR JAVIER LUIS EGAÑA BARAONA,
NUEVO EMBAJADOR DE CHILE ANTE LA SANTA SEDE***

Viernes 3 de febrero de 1995

1. Monsieur l'Ambassadeur, j'apprécie particulièrement vos aimables paroles, qui m'ont rappelé la visite pastorale que j'ai effectuée dans votre pays en 1987, au cours de laquelle j'ai pu apprécier les plus authentiques valeurs de l'âme chilienne.

Ces valeurs se manifestent également dans les fruits lumineux de sainteté de l'Église qui est au Chili, et j'ai plaisir à évoquer les joyeuses célébrations de la canonisation de sainte Thérèse des Andes et des béatifications de la jeune Laura Vicuna et, plus récemment, du Père Alberto Hurtado, s.j., gloire non seulement de ces communautés ecclésiales, mais également de toute l'Amérique latine, dont la vie et les enseignements éclairent la conduite de tant de personnes.

2. La République du Chili, en vertu des racines chrétiennes et des valeurs morales qui ont modelé son existence en tant que nation au cours de l'histoire, appartient avec raison au groupe de pays qui se sont ralliés à la noble tâche de renforcer les bases de la coexistence pacifique entre les peuples, dans le cadre de la justice et du respect mutuel.

A cet effet je suis heureux d'évoquer la récente célébration du Xe Anniversaire de la signature du Traité de Paix et d'Amitié entre votre pays et la République argentine, qui a pu se réaliser grâce à la médiation du Saint-Siège; cet événement a non seulement confirmé que votre pays appréciait l'œuvre du Saint-Siège dans le domaine international, mais il a également souligné la ferme volonté de poursuivre dans la voie du dialogue et à travers les moyens que le droit international offre à la communauté des nations pour une solution pacifique des conflits pouvant surgir entre les deux pays unis par la Cordillère des Andes. Je me réjouis de cette situation qui favorise un climat de paix et de coopération puisque, ainsi que je l'ai déclaré dans ma récente Allocution au Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège, «je suis convaincu que, si la guerre et la violence sont, hélas, contagieuses, la paix l'est tout autant» (n. 8).

3. Par sa mission à caractère spirituel et religieux, le Saint-Siège ne se lasse pas de promouvoir et de défendre le respect des droits humains et de témoigner, par son enseignement, que la survie de l'humanité, dans sa complexité, dépend de la place reconnue à l'homme comme fin véritable de toute politique (cf. *ibid.* n. 9). Dans cet esprit, votre présence dans le concert des nations doit être la voix qu'attend la conscience humaine, sans minimiser pour cela l'apport d'autres traditions religieuses (cf. *ibid.* n. 10).

4. Dans votre discours, vous avez fait allusion à la transition pacifique vers un régime de plus en plus démocratique, adopté par le gouvernement que vous représentez et qui a pris d'importantes initiatives, s'appuyant, comme dans le passé, sur le soutien moral de l'Église. Je forme des vœux pour que, sur la voie de la vie démocratique, l'Église occupe une place effective, soulignant sa vocation de service à tous les niveaux, particulièrement à travers son action en faveur des plus nécessiteux, contribuant ainsi à l'élévation des Chiliens et à la protection et à la promotion des valeurs suprêmes. En effet, afin d'édifier une société de plus en plus juste et fraternelle, il est nécessaire que la conception chrétienne de la vie et les enseignements moraux de l'Église continuent d'être des valeurs que les personnes qui œuvrent au service de la nation doivent prendre en considération. De cette manière, il sera possible de répondre de façon adéquate aux besoins et aux aspirations des hommes, tout en coopérant au dessein de Dieu.

5. C'est dans cet esprit de collaboration que les évêques du Chili ont donné à leurs orientations pastorales le titre suggestif de «Nouvelle Évangélisation pour le Chili, patrie que nous aimons et servons par l'Évangile du Seigneur». Aujourd'hui, comme toujours, dans le respect de l'autonomie des institutions et des instances civiles, l'Église continuera de promouvoir et d'encourager toutes les initiatives visant à servir la cause de l'homme, sa dignité et son progrès intégral en favorisant constamment la dimension spirituelle et religieuse de la personne au niveau individuel, familial et social.

6. Monsieur l'Ambassadeur, à l'approche de la fin du XXe siècle, notre rencontre se situe dans un contexte caractérisé par de nouvelles situations et de nouveaux défis, qui font qu'aujourd'hui plus que jamais, le principe de la suprématie de la personne humaine, créée à l'image et ressemblance de Dieu, et de la suprématie du bien commun dans l'organisation sociale doivent être clairement défendus.

L'Église enseigne que si l'on veut affronter de nouveaux défis, il est faut favoriser les conditions de vie qui permettent la pleine réalisation et l'accomplissement des aspirations légitimes des individus et des familles, en ayant sans cesse comme point de référence une conception juste de l'homme et de sa destinée transcendante. Dans ce contexte, le Concile Vatican II affirme que «la foi éclaire toutes choses d'une lumière nouvelle et nous fait connaître la volonté divine sur la vocation intégrale de l'homme, orientant ainsi l'esprit sur des solutions pleinement humaines» (*Gaudium et spes*, n. 11).

Monsieur l'Ambassadeur, avant de conclure cette rencontre je suis heureux de vous assurer de ma bienveillance et de mon soutien pour le bon déroulement de la haute mission que vous entamez. Par l'intercession de la Vierge du Carmel, Patronne du Chili, j'élève des prières au Seigneur pour qu'il vous assiste toujours de ses dons ainsi que votre famille, vos collaborateurs les gouvernants de votre noble pays, et le bien-aimé peuple chilien, toujours si proche du cœur du Pape.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.9 p.4.*

© Copyright 1995 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana